



APPELS À PROJETS

De la PME à l'ETI : l'Accélérateur PME

Initié conjointement par la DGE et Bpifrance, l'Accélérateur PME vise à accompagner des PME par des prestations de conseil pour les aider à atteindre plus rapidement le stade d'ETI.

Mis en ligne le 04 mai 2015

- > **67 PME** ont été sélectionnées le 5 mars 2015 dans le cadre de cette première promotion.
- > Parmi elles, **18 appartiennent à des pôles de compétitivité** qui ont su se mobiliser dans un temps très court pour bénéficier de ce nouveau dispositif. La réactivité exemplaire de ces PME et des **17 pôles** auxquelles elles appartiennent a été largement récompensée puisqu'elles représentent **27 % des lauréats**.
- > **Pendant deux ans**, ces PME vont bénéficier des **services d'accompagnement** de Bpifrance, des DIRECCTE, de Business France, de différentes organisations externes à la sphère publique, telles l'Institut du mentorat entrepreneurial, Pacte PME et l'EM Lyon, ainsi que d'une quarantaine de consultants.
- > Après un **diagnostic initial** visant à identifier les possibilités de croissance et les freins éventuels (organisationnels, financiers, liés au marché...), un **plan d'action sur deux ans**, jouant sur les principaux axes de développement identifiés lors de ce diagnostic (stratégie de marché, innovation, organisation, performance industrielle, stratégie export, cibles d'acquisition), sera mis en œuvre.
- > **La seconde promotion de ce dispositif sera sélectionnée à l'automne 2015.**
- > Les PME candidates doivent avoir un chiffre d'affaires situé entre 10 et 40 M€ et être indépendantes de groupes de taille plus large.
- > [Contact](#)
- > [La DGE et Vous](#) ↗